

Lignes directrices de conduite professionnelle pour les étudiants

Tous les membres de l'École des sciences infirmières ont le droit d'être traités avec politesse, courtoisie et honnêteté; en retour, ils ont le devoir de traiter les autres de la même manière. Ces attentes s'appliquent autant aux étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs, au personnel facultaire et au personnel de soutien lors d'interactions entre eux et avec le public.

Alors que tous les membres de l'école devraient respecter les attentes en matière de comportement civique, ceux qui sont membres ou futurs membres de la profession infirmière sont tenus de respecter les exigences de la pratique professionnelle. Les membres facultaires, le personnel enseignant et les étudiants des cycles supérieurs qui sont infirmières ou infirmiers autorisés doivent se conformer aux normes professionnelles de l'Ordre des infirmiers et infirmières de l'Ontario, y compris celle de l'éthique. Lors de leur séjour à l'université, les étudiants de premier cycle se préparent à leur rôle professionnel et aux exigences de la profession. Les enseignants doivent servir de modèle à cet égard.

Les politiques pertinentes de l'Université d'Ottawa, incluant les politiques scolaires de la Faculté des sciences de la santé (<http://web5.uottawa.ca/admingov/reglements-scolaires.html>), la politique sur le harcèlement sexuel (<http://www.harcelement.uottawa.ca/sexuel/index.html>) et la politique sur la fraude académique scolaire/ (http://web5.uottawa.ca/admingov/reglement-scolaire_13.html), s'appliquent à tous les membres de l'École.

Les lignes directrices suivantes ont pour but d'aider les étudiants à comprendre comment leur conduite peut contribuer à leur succès ainsi que celui de leurs collègues au sein de l'École de sciences infirmières.

Comportements attendus

Salle de classe:

Il est important que les étudiants se comportent de façon à aider les autres à apprendre afin de créer un environnement favorable à l'apprentissage :

- Être ponctuel;
- Participer aux discussions en classe et aux activités d'apprentissage;
- Assister et participer activement à toutes les sessions en petit groupe qui font partie intégrante des cours et sont obligatoires;
- Être présent et particulièrement attentif lorsqu'il y a des invités à l'intérieur des cours;
- Éviter de distraire les autres apprenants en parlant, envoyant des textes ou toute autre forme de perturbation;
- Si vous devez quitter pendant un cours, assurez-vous d'être discret et à votre retour dans la classe, rester à l'arrière;
- Mettre en mode silencieux tous les appareils électroniques.

Travaux:

- Sauf si le professeur vous a octroyé une prolongation, tous les travaux doivent être remis selon la forme, à l'endroit et au moment désignés tel que spécifié dans le plan de cours.

Communication:

Une communication efficace est une habileté indispensable pour tous les membres de l'École, que les interactions se déroulent en face à face ou par média électronique. Pour faciliter la communication, les comportements suivants devraient être respectés:

Communication face-à-face et téléphonique:

- Utiliser un ton de voix respectueux;
- Écouter ce que dit l'autre personne;
- Terminer les conversations poliment;
- Respecter la confidentialité des patients, des étudiants et du personnel;
- Éviter de crier, de blasphémer, de menacer ou d'utiliser des termes préjudiciables envers d'autres personnes ou envers les autres.

Communication électronique:**Courriel:**

- Utiliser l'adresse courriel @uottawa.ca pour toute correspondance reliée à l'École. Ceci est l'adresse utilisée par tout le personnel de l'université pour communiquer avec les étudiants;
- Utiliser des salutations d'entrée et de conclusion dans vos messages courriels. En cas de doute, utiliser "Bonjour" et "sincèrement" dans les messages officiels;
- Ne pas répondre immédiatement aux courriels si vous êtes contrarié. Attendre d'être calmé;
- Lire à nouveau votre message afin de vous assurer que le ton de votre vocabulaire ne porte pas à mauvaise interprétation;
- Avant d'envoyer vos courriels, assurez-vous que le message est clair et que le langage est respectueux envers les récipiendaires;
- Envoyer copie conforme qu'aux personnes ayant besoin de connaître l'information du contenu du courriel;
- Rappelez-vous que le courriel est une documentation écrite et peut être exigé lors contestations. Prendre en compte qu'une troisième personne peut être impliquée dans la lecture de vos messages.

Sites internet de réseaux sociaux (.Facebook, Twitter...):

- Rappelez-vous que les sites internet de réseaux sociaux ne protègent peut-être pas l'information affichée;
- Respecter la confidentialité, spécialement la confidentialité du patient. Ne pas afficher de photos ou discuter de l'information relative au patient sur ses sites;

- Éviter d'afficher toute information (commentaires, photos) qui pourrait mener à un discrédit envers vous, l'École ou la profession infirmière, si cela devait devenir d'information publique;
- Réfléchir aux conséquences et effets sur votre vie professionnelle, d'afficher trop d'information personnelle; les employeurs potentiels pourrait vérifier vos sites internet de réseaux sociaux avant l'embauche.

Cours cliniques:

C'est durant les cours cliniques que les étudiants ont l'occasion de pratiquer les soins infirmiers. La sécurité des récipiendaires des soins infirmiers est toujours capitale. Les étudiants et les enseignants doivent s'assurer que le comportement des apprenants ne met pas à risque les patients ou les clients et que les politiques des milieux cliniques sont respectées.

- Assurer la confidentialité du patient/client en tout temps;
- Éviter de placer tout patient/client en situation de danger pour quelque raison que ce soit;
- La présence en stage clinique est obligatoire. Un certificat médical est exigé pour motiver toute absence due à la maladie. L'absence due à la mortalité d'un proche parent requiert le document approprié. Les événements personnels tels le mariage et les voyages de vacances, etc. ne sont pas des raisons d'absence acceptables;
- Se conformer aux politiques de l'École et des milieux cliniques en matière d'uniforme;
- Porter un uniforme ou une tenue vestimentaire appropriée à tous les laboratoires et simulations;
- Rappelez-vous que tous les membres de l'École sont des invités dans les milieux cliniques et doivent respecter les politiques et les normes des milieux;
- Se présenter à toutes les activités et composantes des cours cliniques (orientation, ateliers, laboratoires et simulations). Ils sont considérés des expériences cliniques et à ce titre obligatoires;
- Arriver à l'heure, en uniforme ou en tenue appropriée et préparé pour le stage clinique;
- Demander l'aide de votre enseignant clinique ou d'une infirmière de l'unité si vous n'êtes pas certain des attentes, si vous n'avez jamais fait une procédure auparavant ou si votre enseignant a indiqué que la supervision est requise (ex. avec les médicaments);
- Répondre aux exigences pré cliniques telles les immunisations et les politiques de vérification du dossier de police dans les délais prévus respectant les échéanciers.. Ne pas présenter la documentation au moment prévu mènera à l'exclusion de la pratique clinique et donc un échec à ce cours;
- Si vous avez été absent d'un ou plusieurs stages cliniques pour des raisons personnelles ou scolaires, assurez-vous que l'École est à l'affût de vos plans de retour et inscrivez-vous à tous les cours cliniques avant la date limite d'inscription, afin que l'École puisse vous réserver une place en stage clinique;
- Si vous avez été absent de la clinique depuis plus de 6 mois, communiquer avec la coordonnatrice du laboratoire afin d'organiser des laboratoires de mise à jour avant le début du stage clinique.

Conséquences de ne pas respecter ces lignes directrices:

À défaut de suivre les lignes directrices de la conduite professionnelle, les étudiants sont passibles de conséquences, par exemple le professeur peut demander à l'étudiant de quitter la classe ou le site clinique, l'étudiant peut être exclu de l'examen ou se voir attribuer un échec au cours.

Approuvé au Conseil d'École 26 mai 2010